



Compte-rendu du Conseil d'administration

02 juin 2025

Présents

- Jérôme ARNAUD - ALSTOM GROUP
Sabine BRUNEL - AXA FRANCE
Yves CADELANO - NEXITY
Frédéric CIUNTU - GROUPE L'ORÉAL
Frédéric GOUPIL DE BOUILLÉ - ADI
Pauline KOCH - SITOWIE
Olivier MAIGRON - SANOFI
Gilles Allard – ADI
Cédric OMNES – GROUPAMA
Éric HOUVIEZ – ORANGE
Olivier ESTEVE – COVIVIO
Gaëlle SALAÜN – EDF
Sabine JACOB – SNCF
Juliette BORIE – RENAULT
- Alain RESPLANDY-BERNARD- DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT
Damien SANOUILLET- JLL
Julie CHEVALIER – LCL (*en retard – participation à partir de la délibération n°7*)
Barbara KIRALY - ADI
Morgane ISELLA - ADI
Tiffany BOUHOUR - ADI

Absents

- Xavier FÉCAMP - HERMÈS INTERNATIONAL - Pouvoir donné à Jérôme Arnaud
Éric BOUSREZ - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – Pouvoir donné à Frédéric Goupil De Bouillé
Ingrid NAPPI - ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES

1/ Résultats des élections

Félicitations adressées à chaque administrateur
Quorum largement dépassé
Remercier les candidats malheureux

Résultats

Collège Utilisateurs en activité

AGO - Candidats collège utilisateurs	Nombre de voix
Sabine BRUNEL - AXA	151
Olivier MAIGRON - SANOFI	118
Frédéric CIUNTU - L'OREAL	104
Sabine JACOB - SNCF	104
Julie CHEVALIER - LCL	103

Candidats malheureux

Frédérique LE MOIGNE - TECHNIP ENERGIES	102
Arnaud FOTINAR - FIVES	71

Collège membres associés

Pauline KOCH - SITOWIE	121
Olivier ESTEVE - COVIVIO	114

Candidat malheureux

Fabien GUISSÉAU - GRAND PARIS AMÉNAGEMENT 99

DS

Paraphe

2/ Vote des délibérations

Délibération 1

Candidat déclaré au poste de président de l'ADI : Frédéric Goupil de Bouillé

Vote à l'unanimité des présents

Délibération 2

Candidats déclarés aux postes de vice-présidents de l'ADI : Gaëlle Salaün, Pauline Koch, Xavier Fécamp

Vote à l'unanimité des présents

Délibération 3

Candidat déclaré au poste de secrétaire général de l'ADI : Jérôme Arnaud

Vote à l'unanimité des présents

Délibération 4

Candidat déclaré au poste de trésorier de l'ADI : Olivier Maigron

Vote à l'unanimité des présents

Délibération 5

Le conseil d'administration élit un président d'honneur qui sera invité aux CA

Gilles Allard est élu à l'unanimité des présents

Délibération 6

Les délégations de pouvoirs proposées sont votées à l'unanimité des présents

Vote à l'unanimité des présents

Délibération 6 Délégations de pouvoirs

Le Conseil d'Administration vote les **délégations de pouvoir** suivantes

- Délégation de pouvoir est donnée au **Président pour administrer engager et régler toute dépense** entrant dans le cadre de la gestion courante de l'Association (Article 9).
- Délégation de **signature est donnée au Président, au Secrétaire Général et Trésorier pour faire fonctionner le compte bancaire de l'Association** dans la limite fixée par les statuts (Article 9).
- Délégation de **signature est donnée au Président, au Secrétaire Général et Trésorier pour signer tout contrat au nom de l'association** à la condition qu'il ne soit pas contraire à l'objet et aux buts de l'association (Article 9).
- Le Président est autorisé à **subdéléguer au Secrétaire Général et au Trésorier les actes de gestion** de leur compétence dans les conditions fixées dans les Statuts.
- Le Président est autorisé à **subdéléguer aux Vice-Présidents et à la Déléguée Générale tout ou partie des missions** qui relèvent de sa compétence.
- Le **Bureau** composé du Président, de Vice-Présidents, du Trésorier et du Secrétaire Général, **coordonne les activités** de l'Association, prépare les réunions du conseil d'administration et supervise la mise en œuvre des décisions.
- Le **Bureau** est chargé de procéder à la **validation des candidatures des nouveaux membres** soumises à l'association et rapporter au Conseil. Le bureau est chargé de veiller au respect du taux de 2/3 d'utilisateurs 1/3 d'associés parmi les adhérents
- Le **Président** est autorisé à **désigner les représentants de l'ADI** dans les organismes, instances ou associations qui la sollicitent dans le cadre de son objet

Délibération 7

Les délégations de pouvoirs proposées sont votées à l'unanimité des présents

Vote à l'unanimité des présents

Délibération 8

Le conseil d'administration valide les PV de l'AG émis par huissier de justice

Vote à l'unanimité des présents

DS Paraphe
FGB M

3/ Discussions libres

Les administrateurs sont informés du lancement d'un travail de refonte des statuts de l'ADI. La refonte des statuts doit être adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE).

Rétroplanning :

Juin-juillet : sélection d'un conseil

Septembre-octobre : réécriture des passages désuets - 15 octobre : discussion en CA (éléments envoyés en amont)

Novembre-décembre : AGE

Prochains conseils d'administration :

15 octobre : 12h30 – 14h (*lieux en cours de sélection*)

3 décembre : 12h30 – 14h (*lieux en cours de sélection*)

DocuSigned by:  Signé par : Jérôme ARNAUD
DFD3668CFE8340A... A97A5ED46AA84F8...